

Avis n° 2018/10-05 relatif à l'accréditation de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud (ENSIBS) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Etablissement et Ecole

Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud (ENSIBS)

Université de Bretagne-Sud

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage :

ENSIBS

Académie:

Rennes

Sites de l'école :

Lorient, Vannes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2017/05-03 ; 2016/01-06 ; 2013/12-01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier E : Extension à la voie de formation initiale sous statut d'apprenti de la formation dans la spécialité Génie industriel

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09.
- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud.
- Vu le rapport établi par Gabriel HENRIST (membre de la CTI, rapporteur principal), François HASCOET (expert auprès de la CTI) et présenté en Commission le 16 octobre 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'ENSIBS a été créée en mai 2007 comme école interne de l'Université de Bretagne-Sud. Elle délivre un titre d'ingénieurs, sous statut d'étudiant et en formation continue, dans trois spécialités :

- Génie industriel
- Mécatronique
- Informatique

Par son avis (Avis n° 2017/05-03), la Commission a émis un avis favorable à l'accréditation pour 3 ans de la spécialité Sécurité des systèmes d'information, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue, à compter de la rentrée 2017.

L'ENSIBS souhaite maintenant étendre à la voie de formation initiale sous statut d'apprenti la formation dans la spécialité Génie industriel

Spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'apprenti

Mots clés de la formation définis par l'école

Usine du futur, Performance industrielle, Optimisation des systèmes et des flux, Optimisation des processus, Management des risques, QSE, Amélioration continue, ERP-GPAO-MES, Supply Chain, Management, Qualité, Maintenance

Environ le tiers des élèves de l'école sont actuellement déjà en formation initiale sous statut d'apprenti.

La formation spécialité "Génie industriel" en formation initiale sous statut d'étudiant a été accréditée pour 6 ans en 2014.

Les compétences attendues pour la spécialité Génie industriel, délivrée en formation initiale sous statut d'apprenti ont été définies de façon consensuelle avec les parties prenantes. La formation sera une extension de la formation dans la spécialité en Génie industriel en formation initiale sous statut d'étudiant.

La formation sera délivrée dans les locaux de l'ENSIBS.

Le contrat avec l'IFRIA a été validé. Il sera officiellement finalisé par un accord à entériner par le Conseil d'Administration de l'IFRIA et le Conseil de l'ENSIBS.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Dossier de demande d'extension très clair
- Elaboration des compétences pertinente, en liaison étroite avec les entreprises
- Matrice croisée unités d'enseignement / compétences très bien structurée
- Une bonne participation des industriels à la vie et aux orientations de l'école

Points de vigilance

- Mobilité internationale à développer
- Taux d'échec à la validation du niveau B2 en anglais trop important
- Le niveau de connaissances dans les domaines fondamentaux que sont les sciences de base et de spécialité, l'anglais est à surveiller lors du recrutement

Opportunité

- Réponse aux demandes des entreprises partenaires avec une formation préexistante, en accroissant le nombre de diplômés

Risque

 Demande régionale des entreprises en ingénieurs « génie industriel » qui s'avérerait inférieure aux offres cumulées de l'ENSIBS (30 étudiants et 20 apprentis) et des formations concurrentes

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Accréditation de l'école à délivrer le titre suivant (ouverture d'une nouvelle voie de formation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie industriel	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2019-2020	restreinte

La durée d'accréditation est fixée en alignement sur les périodes d'accréditation des autres diplômes de l'école. Dans le cadre du calage des audits des campagnes périodiques en fonction des vagues de contractualisation, l'établissement bénéficiera en 2019-2020 d'un allongement d'un an de son accréditation à délivrer les titres d'ingénieur diplômé.

Le prochain audit périodique aura lieu en 2020-2021.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Rechercher des synergies entre les deux spécialités Génie industriel en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti.
- Obtenir des entreprises qu'elles encouragent et facilitent la mobilité internationale des apprentis à l'étranger conformément à ce qui est préconisé dans le référentiel de la CTI.
- Mettre en œuvre tous les moyens pour limiter l'échec à la validation du niveau B2 en anglais.
- S'assurer d'un niveau de connaissances suffisant lors du recrutement dans les domaines fondamentaux que sont les sciences de base et de spécialité, l'anglais.
- Réviser et compléter la fiche RNCP.
- Poursuivre les efforts pour l'amélioration du taux de féminisation afin d'atteindre l'objectif de 30% que l'école s'est fixé.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2018.

La présidente Elisabeth CRÉPON

